



Commune de *RETOURNAC*

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL 27 Mai 2021 à 19H30

Le 27 Mai 2021 à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 20 Mai 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la Filature « salle bourgogne », sans public, sous la présidence de Mme Patricia GOUDARD, Maire en exercice;

Présents : ROCHE Brigitte, BENEVENT Thierry, MIRMAND Anne-Sylvie, ABRIAL Jean-Claude, LUTZ Alain, DI-LITTA Daniel, FILIOL Jean-Pierre, PEYRARD Christian, RIBEYRON Maryse, GANIVET Raoul, GIGANT Carole, SUC David, GRANOUILLET Stéphanie, WAUTHIER Patrice, ASTOR Pierre, Christelle BLANCHER, MALEYSSON Antoine, Jean-Charles BOUCHET ;

Absents excusés représentés : LIABEUF Marièle représentée par Carole GIGANT, JOLY Maëlle représentée par Patrice WAUTHIER

Absents : GANIVET Evelyne, Jean-Yves AUBERT

Mme Stéphanie GRANOUILLET a été élue secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Public : M. David LUMINIER (journaliste représentant La Tribune Le Progrès) – Mme Jacqueline GANIVET (journaliste représentant L'Eveil)

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 Avril 2021 à l'unanimité

<p>4.1 Règlement intérieur des garderies, des études surveillées et du restaurant scolaire DCM 2021-05-033</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Approuve le règlement intérieur des garderies périscolaires, des études surveillées et du restaurant scolaire. ♦ Autorise Le Maire à signer le présent règlement et tout acte inhérent à son exécution.
<p>5.1 Augmentation du temps de travail d'un adjoint du patrimoine de 25 à 28H DCM 2021-05-34</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Décide la création – à compter du 1^{er} Août 2021 - d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2^e classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires. ♦ Décide la suppression d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2^e classe à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires. ♦ Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2021 ♦ Autorise Le Maire à signer l'arrêté de modification du temps de travail et tout acte inhérent à son exécution.
<p>5.2 Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activités DCM 2021-05-35</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Décide de créer huit emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activités pour occuper les missions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ♦ 1 maître-nageur sauveteur, grade ETAPS, à temps complet ♦ 2 surveillants de baignade, grade OTAPS, à temps complet ♦ 3 adjoints techniques à temps non complet à raison de 5H par jour pour l'entretien et l'accueil de la piscine ♦ 2 adjoints techniques à temps complet pour le service « espaces verts » ♦ Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces emplois sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2021 ♦ Dit que Mme le Maire sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que des niveaux de recrutement et de rémunération des contractuels selon la nature des fonctions ♦ Autorise Mme le Maire à signer les contrats de travail et tous les actes inhérents à leur exécution.

<p>6.1 Demande d'intégration dans les commissions municipales DCM 2021-05-036</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Procède à l'intégration de Mme Brigitte ROCHE au sein des commissions n°3 et n°4. ♦ Rappelle la composition des commissions : <ul style="list-style-type: none"> ♦ N° 3 Commission « Finances, urbanisme, Foncier, Biens de section, Forêt de Miaune » : Anne-Sylvie MIRMAND – Brigitte ROCHE - Jean-Claude ABRIAL – Alain LUTZ – Jean-Pierre FILIOL – Christian PEYRARD – Maryse RIBEYRON - Raoul GANIVET - Patrice WAUTHIER —Pierre ASTOR - Antoine MALEYSSON - ♦ N° 4 - Commission « Travaux, Voirie, Bâtiment, Environnement, Développement durable et grands projets » : Jean-Claude ABRIAL – Brigitte ROCHE - Alain LUTZ - Daniel DI LITTA - Jean-Pierre FILIOL – Christian PEYRARD – Maryse RIBEYRON - Raoul GANIVET - Carole GIGANT – David SUC – Patrice WAUTHIER – Pierre ASTOR – Jean-Yves AUBERT – Antoine MALEYSSON
<p>6.2 Désignation d'un référent « Ambroisie » DCM 2021-05-037</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Désigne Mme Carole GIGANT référente « Ambroisie » de la Commune auprès de l'ARS.
<p>6.3 Convention d'adhésion «Petites Villes de Demain » DCM 2021-05-038</p>	<p>Le conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Approuve la convention d'adhésion «Petites Villes de Demain» telle que présentée ♦ Autorise Madame le Maire à signer la convention et l'ensemble des documents relatifs à la mise en place du programme «Petite Ville de Demain ».
<p>6.4 Bail dérogatoire pour la mise à disposition de biens de la Base du Moulin DCM 2021-05-039</p>	<p>Le conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Approuve le bail dérogatoire pour la mise à disposition des biens immobiliers dénommés « Base du Moulin » à intervenir entre la Commune de Retournac et la Société « Sport Nature Aventure » représentée par M. Alexandre HERMANN d'une durée de 6 mois à compter du 1^{er} juin 2021. ♦ Autorise Madame le Maire à signer le présent bail et tout acte inhérent à son exécution.
<p>7.1 Droit de préemption urbain – Parcelle BK 20 DCM 2021-05-040</p>	<p>Ouï cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (une voix contre et une abstention)</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Décide d'acquérir par voie de préemption le bien cadastré section BK 20, d'une contenance de 5095m2, appartenant à Mme Régine SOULIER, moyennant le prix de 116 000 €, auquel s'ajoute les frais d'acquisition ♦ Précise que la présente délibération sera notifiée à Mme Régine SOULIER, vendeur, ainsi qu'à la personne mentionnée dans la DIA qui avait l'intention d'acquérir le bien. ♦ Autorise Madame le Maire à signer tout acte inhérent à l'exécution de la présente délibération.

<p>7.2 Biens de Section « Retournaquet » - Intégration dans le domaine public communal DCM 2021-05-041</p>	<p>Oui cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Sollicite le transfert dans le domaine public communal de l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers, des droits et obligations de la Section de Retournaquet, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ◆ la parcelle bâtie I 249 (Bâtiments du Cros) ◆ les parcelles non bâties : I 1-3-22-23-24-25-26-27-28-38-224-249-250 BE 11-12-13-14-32-42-43-60-61-188-194-231-452 BH172-200 ◆ Autorise Le Maire à signer tout acte inhérent à l'exécution de la présente délibération.
<p>7.3 Bien de la Section « d'Ollier » - Convention de mise à disposition au SDE43 de la parcelle cadastrée L 225 DCM 2021-05-042</p>	<p>Oui cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Autorise Le Maire à signer avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire une convention d'implantation d'un poste de transformation électrique sur la parcelle L 225 sise La Brousse, parcelle appartenant à la Section d'Ollier
<p>7.4 Biens de la « Section d'Ollier » - Convention de passage sur les parcelles L 223 et L 225 DCM 2021-05-043</p>	<p>Oui cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Autorise Le Maire à signer avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire une convention de passage sur les parcelles cadastrées section L 223 et L 225 sises à la Brousse, parcelles propriété de la Section d'Ollier.
<p>7.5 Bien de la «Section de Jussac » - Convention d'implantation sur la parcelle AK1 DCM 2021-05-044</p>	<p>Oui cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Autorise Le Maire à signer avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire une convention de mise à disposition de la parcelle cadastrée section AK 1 d'une superficie de 5 m2 propriété de la Section de Jussac pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique.
<p>.1.1 Médiathèque – Désherbage des ouvrages DCM 2021-05-045</p>	<p>Oui cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Définit les critères et les modalités d'élimination des ouvrages n'ayant plus leur place au sein des collections de la Médiathèque à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - Les collections en mauvais état physique ou dont le contenu est manifestement obsolète ou inappropriés seront éliminés et détruits et si possible valorisés comme papier à recycler - Les ouvrages en nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins seront soit proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin ou à défaut détruits et si possible valorisés comme papier à recycler soit vendus lors de bourse aux livres. ◆ Autorise dans le cadre d'un programme de désherbage, l'agent chargé de la médiathèque, à sortir les documents de

	<p>l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Donne son accord pour que ces documents, selon leur état, soient vendus à l'occasion de ventes organisées par la médiathèque soit dans ses lieux soit lors de manifestations locales. Les sommes récoltées seront réaffectées au budget d'acquisition d'ouvrages. ◆ Indique qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé du Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire)
<p>8.1.2 Médiathèque – Régie de Recettes – Ajout de tarifs DCM 2021-05-046</p>	<p>Oui cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Fixe les tarifs de vente des documents désherbés comme suit <ul style="list-style-type: none"> ➢ 0.50 € pour les livres de poche, les romans jeunesse, les lots de revues ➢ 1 € pour les romans, les bandes dessinées, les contes, les documentaires et les CD ◆ Autorise le Maire à signer tout acte se rapportant à l'exécution de la présente délibération
<p>8.1.3 – Médiathèque – Adhésion à @litibox DCM 2021-05-047</p>	<p>Oui cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Autorise l'adhésion de la convention « @litibox » avec la Bibliothèque Départementale de Haute-Loire pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction moyennant une participation de 0.20€ par an et par habitant ◆ Autorise le Maire à signer tout acte se rapportant à l'exécution de la présente délibération
<p>8.2 Syndicat Départemental Energies – Adhésion au groupement d'achat « Electricité-Gaz » DCM 2021-05-048</p>	<p>Oui cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Décide de l'adhésion de la commune de RETOURNAC au groupement de commandes précité pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'acheminement et la fourniture d'électricité ○ La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés. ◆ Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Madame le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département, ◆ Prend acte que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat, ◆ Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de RETOURNAC, et ce sans distinction de procédures, ◆ Autorise Madame le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur. ◆ S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,

	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Habilite le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de RETOURNAC.
<p>8.3 – Centre de Gestion FPT43 – Avenant à la convention d'adhésion au groupement de commandes « Plateforme de dématérialisation des marchés publics » DCM 2021-05-049</p>	<p>Oui cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Accepte la prolongation d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021 de la convention d'adhésion au groupement de commandes pour la passation des consultations de marchés publics. ◆ Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention, à l'exécuter et à conclure tout acte en découlant et à engager les frais y afférents.
<p>8.4 – Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec l'Association Retournac Sportif DCM 2021-05-50</p>	<p>Oui cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement – jointe en annexe à la présente délibération - à intervenir entre les Communes de RETOURNAC et BEAUZAC et l'Association RETOURNAC SPORTIF pour une durée de quatre ans ◆ Autorise le Maire à la convention tripartite, à l'exécuter et à conclure tout acte en découlant et à engager les frais y afférents.
<p>8.5 – Demande de subvention auprès de la DRAC – Soutien à la création du poste de Directeur du Musée des Manufactures de Dentelles DCM 2021-05-051</p>	<p>Oui cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (un contre et une abstention)</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Sollicite la conclusion d'une convention triennale pour l'accompagnement financier de ce poste. ◆ Autorise le Maire à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une aide financière pour la création du poste de Directeur du Musée des Manufactures de Dentelles ◆ Autorise le Maire à signer tout acte inhérent à l'exécution de la présente délibération

La séance est levée à 21H00

Le Maire,
Patricia GOUDARD

